

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
9 Avril 1880.

Bulletin politique.

« Il est temps que les équivoques cessent », a dit le prince Napoléon; voilà une bonne parole. La force du parti bonapartiste consiste en effet dans une équivoque, aujour- d'hui heureusement dissipée. L'Empire avait deux faces: l'une catholique, l'autre révolutionnaire. Beaucoup de braves gens ne voyaient que la première. Le prince Napoléon les oblige à regarder la seconde. Les républicains ont ressuscité les lois de l'Empire qui persécutent l'Eglise; le prince Napoléon les en félicite et fait cause commune avec eux.

« Or, dit le Pays, cette solidarité nous la repoussons de toutes nos forces, nous n'en voulons pas, nous n'en voudrions jamais! Et si c'est cet Empire-là qu'on nous offre, nous le repoussons avec dégoût! »

C'est bien cet Empire que nous offre Jérôme; c'est pour l'offrir à la France catholique qu'il rompt pour la première fois le silence obstiné où il s'était enfermé depuis la mort du Prince impérial. Certains bonapartistes croyaient ou feignaient de croire que le prince Napoléon avait dépouillé le vieil homme, ils se vantaient même d'avoir obtenu de lui des déclarations rassurantes au point de vue conservateur et religieux. Ce que valaient ces déclarations nous le savons aujourd'hui, et le premier manifeste du prétendant impérial est une déclaration de guerre aux catholiques.

Une parole qui avait puissamment contribué à la fortune de Napoléon III est celle-ci: « Que les bons se rassurent et que les méchants tremblent! » Ils sont nombreux les Français qui veulent être rassurés, sans trop s'inquiéter des moyens employés pour y atteindre. Le prince Napoléon a pris le contre-pied de cette tactique, et sa première

parole est une menace pour les bons, un encouragement pour les méchants. Ceux qu'il fait trembler ce sont d'inoffensifs congréganistes, de pacifiques religieux; ceux à qui il apporte son concours sont les révolutionnaires impies.

Il proclame dissoute l'union des conservateurs, « cette fiction désastreuse qui a duré trop longtemps. »

Le prince se trompe, l'union conservatrice n'est pas dissoute; elle est faite. Longtemps, il est vrai, elle a été une duperie, mais alors ses amis en faisaient partie, prétendaient à l'honneur de la diriger et en recueillaient les bénéfices; aujourd'hui ils en sortent à sa suite, et l'union conservatrice se reformera plus sincère, plus compacte et plus forte. Le Pays en a la conviction, et songeant au sort qui attend le parti bonapartiste, il dit avec tristesse: « A la veille probable du scrutin de liste, c'est un acheminement certain à une honteuse décadence. »

Tout partisan de Jérôme sera exclu de la liste conservatrice, et que devient le parti bonapartiste en dehors de son chef? Pour rétablir l'Empire, il faudrait un empereur; or, les impérialistes catholiques n'ont pas d'empereur. De toute nécessité ils devront chercher un autre chef; et comme il leur est impossible d'en trouver un autre dans la famille Bonaparte, ils demanderont à une autre famille le prince en qui ils pourront saluer le défenseur de l'ordre dont ils ont besoin, l'auxiliaire respectueux de la religion qu'ils professent.

M. de Cassagnac confirmait cette appréciation en ces termes:

« Sans le savoir, le prince Napoléon a approché de la vérité, quand il a dit que l'occasion pourrait se présenter où les députés de l'Appel au peuple voteraient pour le comte de Chambord. »

« Nous voyons, en effet, un cas où cela se produirait certainement: c'est le cas où le nom des Napoléon ne serait plus représenté que par le plus indigne, par le prince Jérôme Napoléon. Oh! ce jour-là, il n'y aura pas de dynastie qui tienne, et plutôt que de servir un pareil homme, que la France repousse avec

horreur, que l'armée bafoue et que le clergé maudit, les députés de l'Appel au peuple, s'ils n'avaient pas d'autre alternative, n'hésiteraient pas à lui préférer non-seulement le comte de Chambord, mais n'importe qui! »

Chronique générale.

Le ministre de l'intérieur a soumis hier matin à la signature du Président de la République les décrets annulant les vœux des conseils généraux du Finistère, de la Loire-Inférieure et de tous les conseils qui ont blâmé les décrets du 29 mars.

Par suite des instructions confidentielles envoyées par M. Lepère aux préfets relativement aux incidents qui pourraient se produire dans les conseils, notamment à l'occasion des décrets du 29 mars, chaque préfet adresse tous les soirs, par télégraphe, au ministre un compte rendu détaillé de la séance de la journée.

C'est afin de peser sur les autres conseils qui ne se sont point encore prononcés que le ministre de l'intérieur a fait télégraphier hier matin à tous les préfets la décision de M. Grévy.

« Nous pouvons affirmer aujourd'hui en toute assurance que la circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, contresignée par M. Flourens, directeur des cultes, n'a nullement été dictée par le désir ou par la nécessité de rassurer les populations ou les préfets eux-mêmes sur l'application des décrets du 29 mars, concernant les congrégations religieuses non autorisées. »

Cette circulaire avait été écrite pour être expédiée en même temps que les décrets paraisaient au Journal officiel. Nous ne savons par quelle négligence il n'en a pas été ainsi.

Toujours est-il qu'aucune note des préfets n'en a provoqué la rédaction, puisqu'elle était rédigée avant même que les préfets eussent connaissance des décrets. (France.)

« On prétend que si la protestation du Vatican contre les décrets du 29 mars est

rendue publique, les gauches exigeront le rappel de notre ambassadeur auprès du Pape.

« Le cardinal Miya vient d'adresser au nonce du Pape à Paris une lettre dans laquelle il proteste, au nom de la justice et de la religion, contre les décrets du 29 mars. »

« La lettre du prince Napoléon a paru dans la Gazette de Cologne en même temps que dans l'Ordre et l'Estafette. »

Ce journal, qui avait approuvé avec tant d'empressement les décrets du 29 mars, avait droit à cette primeur.

Il accable de sa bienveillance MM. Grévy, de Freycinet, Ferry, Lepère, Cazot, d'une part, et le prince Jérôme, d'autre part. C'est le coup de pied de l'Allemand.

« Dans ces derniers temps, lisons-nous dans l'Estafette, les bonapartistes ont paru mettre leur habileté à s'allier avec les hommes de l'ancien régime. Par cette alliance monstrueuse, ils ont révolté la France qui s'est jetée dans les bras des républicains. Le prince vient de redresser la situation. »

« Le Times précise les conditions dans lesquelles M. Léon Say serait appelé en Angleterre pour succéder à M. l'amiral Pothuau, comme ambassadeur de France à Londres. »

La feuille anglaise confirme que l'ancien ministre des finances, aux premières ouvertures qui lui auraient été faites à ce sujet, avait répondu en se disant prêt à accepter la mission spéciale de régler la question des traités de commerce, mais sans porter préjudice à M. l'amiral Pothuau, qu'il ne voulait pas avoir l'air de supplanter. Le gouvernement aurait répliqué que la présence d'un ambassadeur extraordinaire de la République à Londres, en même temps que celle d'un ambassadeur ordinaire, aurait pour effet d'affaiblir l'autorité de ce dernier et de lui créer une situation difficile. M. Léon Say se serait rendu à ces raisons, en se réservant de résigner ses fonctions aussitôt que le but de sa mission aurait été atteint.

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

Le paysan avait atteint son but; la jeune fille ne pouvait plus communiquer, même par signes, avec quelqu'un du dehors.

Elle n'en parut nullement affectée, ce qui étonna beaucoup l'usurier.

Jean Malicorne était complètement dérouter.

« Un homme comme moi être joué par une gamine de dix-huit ans, se dit-il, c'est impossible, j'en aurai raison! »

Et il s'appliqua à une surveillance de jour et de nuit, de toutes les heures et de tous les instants; il ne vit rien, il ne découvrit rien!

Quinze jours se passèrent de cette façon.

Cependant, malgré l'active surveillance de Jean Malicorne et de sa femme, Jacques Hervey et Adrienne trouvèrent le moyen de se parler et de s'écrire.

Le hasard, cette providence des amoureux, était venu à leur secours.

« On se souvient que, derrière la maison du paysan, se trouvait un grand jardin ayant une issue sur une ruelle déserte. Ce jardin, seul but de promenade permis à Adrienne, parce qu'il était clos de toutes parts, recevait chaque jour les visites de la jeune fille; elle venait y travailler, dessiner, faire de la tapisserie, arroser ses fleurs et y cueillir les bouquets qui ornaient sa chambre. A l'extrémité de cette promenade existait une allée de tilleuls, très-touffus; c'était là que se tenait habituellement Adrienne. »

Parfois, madame Malicorne venait l'y rejoindre et tricotait à ses côtés; le plus souvent, c'était le mari qui accourait lui tenir compagnie et causer avec elle, lorsqu'il n'était pas en voyage, occupé dans ses magasins ou sur la rivière.

Un jour, Jacques Hervey ayant été appelé chez un malade, qui demeurait dans une maison voisine de celle de Malicorne, passa, pour se rendre dans cette maison, par la ruelle inhabitée qui longeait le logis de son ennemi. On sait quel silence règne généralement dans la campagne, et avec quelle facilité l'oreille perçoit tous les bruits, celui de la voix humaine surtout.

Au moment où le médecin s'engageait dans la ruelle, le son de deux voix arriva jusqu'à lui. Deux personnes causaient de l'autre côté du mur de clôture.

Il s'approcha doucement et reconnut aussitôt la

voix d'Adrienne; son interlocuteur était un homme. Jacques Hervey, tout en percevant des sons, ne pouvait saisir le sens de la conversation.

Tout à coup, une autre voix, plus éloignée et aussi plus vibrante, se fit entendre.

Cette voix appelait Jean Malicorne.

« Que veux-tu, la Bonnard? demanda la voix masculine dont Jacques Hervey avait entendu les bourdonnements. »

« On vous demande à la maison, monsieur Malicorne, dit la femme de service. »

« J'y vas. »

Jacques Hervey était à deux pas de la porte du jardin; il jeta un regard aux deux extrémités de la ruelle: la route était déserte. Alors il mit un oeil curieux à la serrure, et vit Jean Malicorne qui se dirigeait vers sa maison; Adrienne était assise à l'ombre des tilleuls.

Le médecin attendit que Malicorne fût rentré chez lui; puis, d'une voix tremblante, il murmura: « Adrienne! »

Celle-ci, surprise de cet appel, leva la tête, regarda autour d'elle, et, ne voyant personne, prêta une oreille attentive.

Sûr d'être entendu de la jeune fille, le médecin reprit: « C'est moi, Jacques Hervey, qui vous appelle; approchez-vous de la porte du jardin. »

Une subite rougeur monta au front d'Adrienne,

et son cœur bondit de joie à ce nom bien-aimé.

Nous l'avons dit, la jeune fille était ignorante du mal et suivait, en toutes choses, les instincts de son cœur.

Elle s'approcha vivement de la porte.

« Prenez garde, observa Jacques Hervey, on pourrait vous voir de chez Malicorne. »

Adrienne se tint à distance, et, continuant son travail de tapisserie, elle dit: « Nul ne peut nous entendre, parlez. »

« Chère adorée, je ne connais de vous que votre nom charmant, votre beauté merveilleuse et votre voix divine; apprenez-moi qui vous êtes, dites-moi quels liens vous relient chez mon ennemi, et fussiez-vous plus pauvre que les petites bergères des champs, je vous le jure, vous serez ma femme. Je n'ai qu'un désir, qu'une ambition, c'est d'unir mon sort au vôtre. Puisque je ne puis aller jusqu'à vous, venez à moi; je vous conduirai dans la maison de la plus digne des femmes, et là vous serez à l'abri de toute persécution, même de celles que vous pourriez craindre de mon amour. Vous ne m'y reverrez que le jour où je vous conduirai à l'autel. Appuyez-vous sur mon bras, ayez confiance en la parole d'un homme qui n'a jamais menti! Si Malicorne vous retient chez lui malgré votre volonté, dites-le-moi; j'ai des amis riches et puissants qui se joindront à moi pour vous venir en aide, et cette liberté, que vous devez envier et

M. l'amiral Pothuau appréciera comme il convient les scrupules de M. Léon Say, scrupules qui n'ont eu qu'une courte durée.

— L'Événement annonce que M. le général Farre, ministre de la guerre, a infligé quinze jours d'arrêts au colonel Roze, du 42^e dragons, à Verdun-sur-Meuse, pour avoir mis le manège à la disposition de l'aumônier militaire en vue de conférences préparatoires à la communion pascale.

— Un télégramme de Rome informe que l'échec de la mission de M. Desprez n'est plus un secret pour personne, et que la situation de notre ambassadeur est si pénible qu'il songerait à revenir à Paris.

Quant aux intentions et aux paroles qu'on prête à Sa Sainteté, elles se résument ainsi : Léon XIII exige de l'épiscopat français et du monde que la cause du clergé séculier et celle du clergé régulier soient considérées comme solidaires et inséparables.

Nous croyons savoir qu'en outre le Pape a décidé que chaque métropolitain protestera contre les décrets du 29 mars et que chaque évêque relevant de la métropole adhèrera à la protestation de son métropolitain, de telle sorte que la protestation de tout l'épiscopat de France sera collective et sans dissidences.

— La Gazette de Turin, du 6, maintient que le général Menabrea sera nommé ambassadeur à Paris.

Le Fanfulla dit que le gouvernement français a été consulté à cet égard et qu'il n'a fait aucune objection.

L'épuration de l'armée territoriale.

Le système d'épuration inauguré par le général Farre à l'égard des officiers de l'armée territoriale est loin d'être apprécié favorablement à l'étranger. Nous trouvons dans le journal le Nord un très-intéressant article consacré à cette intrusion de la politique dans l'armée française :

« Nous faisons remarquer hier que tous les dissentiments des partis en Italie s'effaçaient devant un intérêt supérieur comme celui d'une forte constitution de l'organisation militaire ; un décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre de la République française, le général Farre, prouve qu'il n'en est pas de même en France. Avec le général Farre, la politique est entrée de plain-pied au ministère de la guerre ; le nouveau ministre s'est empressé d'étendre à l'armée territoriale l'œuvre radicale de l'épuration. D'un seul coup, vingt-cinq commandants de régiments de l'armée territoriale sont privés de leurs commandements, et la presse ministérielle annonce que l'épuration sera pratiquée, dans les mêmes proportions, à tous les degrés de la hiérarchie.

Les journaux radicaux applaudissent naturellement à ce décret, dans lequel ils voient un nouveau gage donné à leur parti par le ministre de la guerre ; mais il est à

prévoir que tous ceux qui mettent l'intérêt de la défense du pays au-dessus des préoccupations de l'esprit de parti, éprouveront un sentiment des plus pénibles en voyant d'honorables officiers, qui ont fait leurs preuves dans la guerre de 1870, brutalement séparés des troupes dont la confiance leur était acquise, autant par leur conduite sur les champs de bataille que par le zèle et l'activité qu'ils avaient déployés dans l'œuvre difficile de l'organisation de l'armée territoriale. Ces officiers, en effet, que le Siècle appelle des « officiers de salons », afin d'essayer de faire prendre le change à l'opinion publique, étaient pour la plupart d'anciens officiers de l'armée, dont la situation méritait d'autant plus d'être respectée qu'elle reposait uniquement sur les services rendus, sur les droits acquis.

Les radicaux français, qui vont chercher dans les archives de l'ancienne monarchie des ordonnances à l'aide desquelles ils se prétendent autorisés à frapper les congrégations religieuses, pourraient trouver dans ces mêmes archives d'autres ordonnances, qui leur montreraient que, sous le régime de l'omnipotence royale la plus absolue, les droits acquis, dont ils font si facilement litige, étaient respectés.

Louis XI lui-même proclamait dans son testament que les officiers ne pouvaient être dépouillés qu'en vertu d'un jugement. S'adressant à son fils, il s'exprimait ainsi : « Lui » avons, par exprès commandement, ordonné et enjoint que, quand il plairait à Dieu qu'il parvienne à la Couronne de France, qu'il entretienne aux charges et offices qu'il trouvera être en nos dits royaumes, pays ou seigneuries, les dits seigneurs de notre sang ou lignage, les autres seigneurs, barons, gouverneurs, chevaliers, écuyers, capitaines et chefs de gens de guerre et tous ayant charge, garde et conduite de gens, villes, places, forteresses... sans aucunement les changer, ruiner, ni désappointer, sinon toutes fois qu'il fut et soit trouvé qu'ils fussent et soient autres que bons et loyaux, et que due et juste déclaration ne soit faite par justice, ainsi qu'en tel cas il appartient. »

On a toujours compris, en dehors des périodes révolutionnaires, que les garanties qui entourent l'état de l'officier auquel on ne peut reprocher aucune infraction à la discipline, aucun manquement à ses devoirs, sont les conditions indispensables de la dignité et de l'autorité qui s'attachent à cet état. Mais à cette considération s'en ajoute une autre qui eût pu être jugée décisive, au moment où l'organisation de l'armée territoriale est encore dans la phase rudimentaire : c'est qu'il est du plus haut intérêt dans de pareilles circonstances d'avoir, à la tête des régiments de cette armée, des hommes ayant une réelle autorité morale et militaire. Or, nous avons plusieurs fois, au cours des débats parlementaires sur la reconstitution des forces militaires de la France, vu des hommes des plus compétents manifester l'appréhension que des cadres territoriaux suffisants ne puissent pas être formés pour la mobilisation de la réserve de l'armée de seconde ligne. C'était une nécessité haute-

ment proclamée par eux, de tirer parti de tous les éléments capables de fournir de bons officiers.

Or, pour ne citer qu'un nom, nous remarquons, parmi les lieutenants-colonels révoqués, un ancien officier d'état-major, le baron Reille, sorti de l'École de Saint-Cyr avec le n° 1 et de l'École d'état-major avec le n° 2. Cet exemple est caractéristique de l'esprit qui a inspiré les exécutions sommaires auxquelles préside le nouveau ministre de la guerre.

Le crime de M. le baron Reille est d'avoir été réélu trois fois député malgré deux invalidations successives, et de siéger sur les bancs de la droite. Dans un pays de suffrage universel et sous un régime républicain, il est assez étrange que les détenteurs temporaires du pouvoir exécutif puissent faire expier à un élu, par la perte de son commandement dans l'armée territoriale, c'est-à-dire dans la milice nationale, le témoignage de confiance que lui a donné le suffrage universel en l'envoyant siéger à la Chambre des députés.

Le gouvernement a décidé qu'à l'avenir le Journal officiel publiera les nominations d'officiers supérieurs dans l'armée territoriale comme celles des chefs de l'armée active.

Voici en quels termes le ministre de la guerre a fait prévenir M. le baron Reille, le 30 mars, que le commandement de son régiment territorial lui était enlevé :

« Le gouverneur de Paris informe M. Reille que, par décret du 30 mars, il est mis à la suite et dispensé de répondre à la convocation du 3 avril prochain de l'armée territoriale. »

M. de Rainvilliers n'a même pas reçu de lettre. On s'est borné à lui envoyer une dépêche télégraphique qui lui est arrivée le matin même du jour où il devait se rendre à la convocation de l'armée territoriale.

Etranger.

ANGLETERRE.—Les 522 élections anglaises connues jusqu'à ce jour donnent les résultats suivants :

Libéraux, 303 ; conservateurs, 478 ; home rulers, 41.

Les libéraux, déduction faite des échecs partiels qu'ils ont éprouvés, ont conquis 67 sièges.

Le Parlement anglais compte 650 sièges. Il reste à connaître 128 élections.

Si la proportion se maintient au profit des libéraux, ceux-ci auront une très-forte majorité sans le secours des home rulers.

En prenant pour base les élections de 1874 (conservateurs 342, libéraux 250, home rulers 58) et si l'on suppose que, dans les districts où les élections ne sont pas encore faites, chaque parti conserve ses sièges, on voit que les libéraux possèdent déjà une majorité de 20 voix et, avec les home rulers, de 80 voix.

tière liberté. Selon ses prévisions, cette nouvelle façon d'être devait amener la jeune fille à se trahir elle-même.

(A suivre.)

ARMAND LAPOINTE.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Le brigandage en Espagne, par R. B. — Le musée de la Charité, par le docteur E. Decaisne. — Une fête à la légation de Chine, par E. Mesplès. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Sydney, par H. Vernoy. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M^{me} Mary Summer (suite). — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Le brigandage en Catalogne : le curé du village de Rodès saisi dans son église par une bande de chauffeurs. — S. Exc. le comte Orloff, ambassadeur de Russie à Paris. — Le général comte Loris-Mélikoff, président de la commission exécutive, à Saint-Petersbourg. — Théâtre des Bouffes-Parisiens : Les Mousquetaires au Couvent, opéra-comique en trois actes, de MM. P. Ferrier et J. Prével, musique de M. L. Varney. — Paris : Une conférence du R. P. Didon, à l'église de la Trinité. Le musée de l'hôpital de la Charité (14 sujets). — Paris : Une fête à la légation de Chine. — Australie (trois gravures). — Premières courses de Longchamp : Rayon d'Or, vainqueur dans la course du Prix du Cadran. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Les déclarations de M. Gladstone et de lord Hartington constatent le succès des libéraux et la défaite de lord Beaconsfield.

— On télégraphie de Berlin, 6 avril, que M. de Bismark considère que les élections en Angleterre sont l'avant-garde du radicalisme et du libéralisme en Grande-Bretagne.

Whigs et Tories. — A ce moment où l'Europe entière suit attentivement, sinon anxieusement, la lutte engagée entre ces deux grands partis politiques qui se disputent le pouvoir et dont l'issue contient peut-être l'avenir de l'Angleterre, il nous semble intéressant de dire à nos lecteurs ce qu'on entend par whigs et Tories dans la Grande-Bretagne.

Depuis nombre d'années, les uns et les autres se succèdent au pouvoir à de courtes périodes.

Le parti whig est celui qui se porte comme le défenseur des libertés publiques. Son programme écossois paraît venir du mot whiggam, qui fut, dans l'origine, donné par les pris aux charretiers. En 1680, on appela whigs les rebelles écossais soulevés contre Charles II. Plus tard, les royalistes étendirent ce nom à tous les ennemis des Stuart. La révolution de 1688 fut, en grande partie, l'œuvre des whigs, et la maison de Hanovre trouva en eux de fermes soutiens contre les Jacobites.

Les whigs forment le parti libéral. Ils ont donné des ministres à l'Angleterre, mais moins souvent que les Tories. Leurs chefs « leaders » dans les deux Chambres du dernier Parlement étaient lord Granville et lord Hartington, sans oublier M. Gladstone, dont tout le monde connaît la situation prééminente à la Chambre des communes.

On donne le nom de Tory au parti le plus éloigné des principes démocratiques. Il défend la royauté, l'épiscopat anglican, les intérêts de la grande propriété et s'intitule, par excellence, le parti conservateur.

Le mot Tory vient, paraît-il, de l'irlandais tories (donne-moi), terme jadis employé par les exploiters des grandes routes arrêtés par les voyageurs. Appliqué d'abord avec mépris aux royalistes irlandais, lorsque, vers 1680, ils tentèrent de se révolter contre le Parlement, il fut donné par la suite aux royalistes en général. Aujourd'hui qu'il a perdu toute signification offensante, les membres du parti conservateur l'acceptent.

Lord Beaconsfield est actuellement le chef suprême du parti Tory.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CLASSEMENT DES CHEVAUX.

Par décision de M. le ministre de la guerre, il sera procédé, du 15 mai au 15 juin 1880, à l'inspection et au classement de tous les chevaux et juments, âgés de six ans et au-dessus, et de tous les mulets et mules de quatre ans et au-dessus (l'âge se compte à partir du 1^{er} janvier de l'année de la naissance).

Il ne sera pas fait cette année de classement de voitures attelées, ce classement ayant eu lieu en 1878 et ne devant être renouvelé que tous les trois ans, aux termes de la loi du 3 juillet 1877 (art. 37). Mais les attelages de voitures restent soumis au classement annuel.

L'archevêque de Tours et les évêques d'Angers, du Mans, de Nantes et de La Rochelle viennent d'adresser au Président de la République une protestation collective contre les décrets du 29 mars dernier relatifs aux congrégations religieuses.

Une protestation adressée au Président de la République, contre les mêmes décrets, est signée dans notre département.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a terminé hier jeudi sa session.

ANGERS.

Un déplorable accident a vivement ému les habitants de la place des Halles, à Angers. M. Fontaine, maître plâtrier, occupé à planter dans une maison située près de l'école Hédelin, est tombé du haut de son échafaudage sur le parquet et s'est fait dans sa chute des contusions et des lésions internes extérieu-

mement graves. M. Fontaine est âgé de 50 ans environ; quand on l'a relevé, il avait perdu connaissance, et on l'a transporté chez lui dans un état désespéré. (Etoile.)

NIORT.

Au conseil général des Deux-Sèvres, lundi dernier, M. Antonin Proust, président, a ouvert la session par un discours dans lequel il a rendu hommage à la mémoire de l'abbé Debaize, l'intrépide voyageur, né à Clazay, arrondissement de Bressuire.

Tandis que dans certaines villes de France on interdit les processions catholiques, sous prétexte qu'elles gêneraient la circulation dans les rues et déplaieraient à une poignée de farouches libres-penseurs, le préfet de police, à Paris, n'a mis aucun obstacle à la promenade d'un millier de révolutionnaires qui ont été dimanche dernier, en cortège, déposer une couronne sur la tombe de M. Gustave Flourens, « assassiné par les gendarmes, il y a neuf ans ».

Au contraire, des agents de police marchaient devant le cortège pour faire écarter la foule.

Des discours de la dernière violence ont été prononcés sur la tombe de ce « grand capitaine » par MM. Blanqui, Cailiaux, conseiller municipal, Boisson, rédacteur du *Mot d'Ordre*, et Digeon, ancien chef de la Commune à Narbonne.

On y a annoncé la destruction prochaine de la bourgeoisie, la roïne de l'opportunisme, et on y a traité de « mouchard » un rédacteur du *XIX^e Siècle*, lequel est pourtant d'un républicanisme assez foncé.

Cette manifestation engagera sans doute le gouvernement à redoubler d'ardeur dans sa lutte contre le cléricalisme, « le plus redoutable ennemi de la société ».

Ainsi, la ville de Douai (Nord) ne s'appréhait-elle pas encore à célébrer, également dimanche dernier 4 avril, par une procession solennelle, l'anniversaire d'un fait miraculeux consigné dans ses annales ! Halte-là ! Vite, un arrêté de M. Merlin, sénateur maire, imitant certains vulgaires autocrates municipaux, est venu interdire la procession. Il était temps !

Chemin de fer de la Vendée. — Un journal annonce que les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du chemin de fer de la Vendée peuvent se présenter chez le syndic pour toucher un dividende de 70 0/0. Il ne s'agit point d'une répartition nouvelle. Il ne s'agit que des créanciers qui, n'ayant pas affirmé en temps voulu pour participer aux deux premières répartitions (ensemble 70 0/0), ont accompli depuis cette formalité. Ces créanciers sont compris du n° 8697 au n° 8940 du procès-verbal.

UNE BONNE NOUVELLE.

C'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons à nos lectrices que c'est **Lundi 12 avril** courant que les **Magasins de LA GLANEUSE** mettront en vente leurs jolies Nouveautés de la saison.

Sans être indiscret, nous pouvons affirmer qu'il y aura, pour cette circonstance, de véritables Occasions à tous les Comptoirs.

Rue Saint-Jean, à Saumur.

CONSEILS ET RECETTES.

Les insectes et les froids de l'hiver. — Dans sa séance du 13 mars dernier, la Société d'horticulture pratique du Rhône a discuté les effets produits par le froid sur les insectes. De l'avis de tous les membres qui étaient venus apporter chacun le fruit de leurs observations, les insectes n'ont pas souffert; les chenilles, les vers blancs, les courtilières, les pucerons du poirier et du pêcher, les charançons, tous ont parfaitement passé l'hiver et commencent à renaître avec les premiers beaux jours.

On avait espéré, pendant un moment, que les vers blancs et les courtilières n'auraient pu se réveiller assez profondément et auraient gelé; il n'en est rien; les vers blancs comme les courtilières ont été seulement engourdis; j'en ai trouvé, pour mon propre compte, qui étaient entourés d'un petit bloc de glace, à une profondeur de 0^m 60, et qui ne paraissaient nullement en souffrir.

Il faut donc, pour cette année encore, recourir de nouveau à toute la collection des insecticides; or, ce sont ces insecticides qui intéressent à un

haut point nos cultivateurs; les plus pratiques que l'on puisse recommander sont le tourteau pour les vers blancs, le savon noir pour les courtilières, les pucerons et les chenilles, et les pièges pour les courtilières. (Journal des Campagnes.)

Potion merveilleuse contre la toux. — Cette potion calme les rhumes et les toux les plus opiniâtres.

Eau de laitue 420 gr.
Eau de laurier cerise double 45 —
Laudanum de Sydenham 6 —
Sirop d'altea (guimauve) 60 —

Il faut en prendre une cuillerée chaque soir en se couchant et toutes les fois qu'on a une quinte un peu forte.

Faits divers.

La sœur de M. James Gordon Bennett, le célèbre directeur du *New-York Herald*, vient d'accoucher heureusement d'un fils.

Or, savez-vous quel cadeau M. Bennett vient de déposer dans le berceau de son neveu ? Cent billets de 1,000 dollars chacun, soit 500,000 fr.

Voilà un véritable oncle d'Amérique.

On annonce de Munich qu'un mélomane vient de construire un instrument qui imite à merveille trente-sept cris d'animaux différents, depuis le rugissement du lion jusqu'au gloussement de la poule. Toutes les bêtes de la création semblent enfermées dans ses flancs. Il a donné la semaine dernière une séance à Munich, en attendant son départ pour les pays étrangers, où il espère que la célébrité l'attend, car ses compatriotes n'ont pas jusqu'ici accueilli son invention avec toute la faveur qu'elle semblait mériter. Le zoophone imite pourtant non-seulement tous les cris d'animaux, mais encore la voix humaine, et c'est par ces mots : « Honneur aux dames ! » dits également par l'instrument, que finit la séance.

M^{me} A. qui vient de prendre une cuisinière nouvelle, s'aperçoit bientôt que la nouvelle venue fait danser l'anse du panier, et elle lui en fait l'observation.

— Que madame ait un peu de patience, lui répond tranquillement le cordon bleu; il n'y a pas longtemps que je suis à Paris, je ne sais pas bien mais, bientôt, madame ne s'en apercevra plus !

Une jolie nouvelle à la main trouvée dans un volume — depuis longtemps paru déjà — de M. Moreau Christophe, ancien inspecteur général des prisons :

« Il y a quelques années, on arrête un voleur nommé Fontaine; un des gendarmes lui demanda :

— Comment se fait-il, malheureux, qu'à l'âge où vous êtes (74 ans) vous vous mettiez dans le cas de passer le reste de vos jours en prison ?

— Pas si malheureux, mon brigadier, répond Fontaine en ricanant, c'est la première fois que je suis pincé, et il y a plus de soixante ans que je vole. »

L'Hypothèque Foncière.

Cette société a été fondée dans le but d'appliquer le système de l'assurance au prêt hypothécaire et à la location des immeubles. La dette hypothécaire en France s'élève à 44 milliards de francs environ et, en défalquant les hypothèques légales, il reste encore pour plus de 40 milliards d'hypothèques conventionnelles. C'est de cette masse énorme d'affaires que la société l'Hypothèque Foncière va largement bénéficier. Il lui suffirait en effet d'assurer un milliard seulement de prêts hypothécaires pour avoir un revenu annuel de deux millions et demi de francs, et ce résultat n'aurait rien d'in vraisemblable. L'assurance des loyers, tant à Paris que dans les départements, fournira également un important appoint dans les bénéfices de la société.

L'Hypothèque Foncière est encore autorisée par ses statuts à pratiquer directement les prêts hypothécaires par ouvertures de crédit et à émettre en représentation de ses avances des Bons hypothécaires 5 0/0 qui sont une valeur de premier ordre comme sécurité et comme rendement.

On voit que le programme de cette société

est très-large et très-fécond. Ajoutons que le conseil d'administration est composé d'hommes aussi honorables que compétents dans ces matières et qui ont déjà donné des preuves irrécusables de leur excellente gestion.

En effet, la société l'HYPOTHEQUE FONCIERE n'a été constituée que le 5 juin 1879. En moins de deux mois la direction a pu procéder à la difficile organisation d'une société nouvelle; des agents actifs et intelligents ont été choisis dans tous les départements, un service d'inspection des plus sérieux a été installé dans toutes les régions. Enfin, au commencement d'août on a pu procéder aux opérations statutaires et les résultats obtenus pendant ce premier exercice ont été des plus brillants. Les bénéfices acquis au 31 décembre 1879, c'est-à-dire après cinq mois seulement de fonctionnement, se sont élevés à 449,629 francs, et, après avoir porté à la réserve statutaire une somme importante, après avoir créé une réserve supplémentaire pour éteindre les dépenses de premier établissement, il est resté une somme suffisante pour distribuer aux actionnaires 8 francs 37 par titre libéré de 125 francs, ce qui représente pour l'année un revenu de 20 francs, soit 16 0/0 environ.

Ce magnifique résultat, obtenu pour ainsi dire en pleine période d'organisation, prouve d'une manière incontestable l'habileté de la direction donnée à cette entreprise, et surtout le brillant avenir qui lui est réservé.

Il est évident que l'HYPOTHEQUE FONCIERE est appelée à obtenir un très-grand succès, non-seulement auprès des emprunteurs hypothécaires, mais encore auprès des capitalistes auxquels les bons hypothécaires au porteur offrent une sécurité indiscutable, par l'intérêt élevé de 5 0/0, et une facilité de négociation qui n'appartenait jusqu'ici qu'aux valeurs mobilières. A l'heure actuelle, il est prouvé que le capital social est insuffisant pour assurer le plein fonctionnement de cette branche si lucrative de ses opérations. C'est pourquoi le conseil d'administration, usant du droit que lui confère l'article 8 des statuts, a décidé que le capital serait porté de 5 à 10 millions de francs par l'émission de deux nouvelles séries de 5,000 actions chacune. Ces nouveaux titres, comme ceux qui sont actuellement en circulation, ne seront libérés que de 125 francs; mais, par une conséquence naturelle des résultats obtenus, elles seront émises avec une prime qui en laissera encore le prix inférieur au capital normal du revenu des actions primitives.

On nous assure que la Compagnie l'Hypothèque Foncière fera elle-même son émission pour n'avoir pas à payer des commissions considérables à des banquiers, ce qui lui permettra de porter intégralement aux fonds de réserve et social les bénéfices de la prime qui viendra ainsi augmenter le capital de la société et les garanties offertes aux assurés.

Par le temps qui court, cette manière d'agir nous paraît digne d'inspirer aux capitaux disponibles une confiance absolue dans ce placement de tout repos.

BOURSE DE PARIS

DU 8 AVRIL 1880.

Rente 3 0/0	83 40
Rente 3 0/0 amortissable	85 10
Rente 4 1/2	113 50
Rente 5 0/0	118 95

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 8 avril.

Le marché présente une très-grande fermeté. On marche d'un pas rapide au cours de 120 pour le 5 0/0. La spéculation ne rencontre en ce moment devant elle que de faibles obstacles, et le comptant lui prête un concours assez efficace.

Le 5 0/0 s'élève à 118.95; 3 0/0, 83.40; amortissable, 85.10.

Sur les fonds étrangers, transactions très-animées. Les syndicats sont à l'œuvre, et ils poussent à la hausse avec une grande énergie: les nouvelles émissions qu'ils préparent n'en seront, pensent-ils, que mieux accueillies.

L'Italien s'est élevé à 84.40; le Russe 1877 cote 95; Florin 4 0/0, 76; Hongrois, 274. Les obligations égyptiennes sont très-fermes à 303. Banque de France, 3,205; Comptoir d'escompte, 880; Crédit foncier, 1,165. Le placement des nouvelles obligations communales s'achève et ne peut que s'accroître par suite de la grande abondance des capitaux. Les avantages de ce placement sont évidents. On traite le Crédit lyonnais à 940. Société générale, 565. La Banque hypothécaire, dont les actions ne sont pas classées, est très-faible.

Le Crédit mobilier se négocie à 685. Rente foncière parisienne, bien tenue sur les cours de 590.

Haussa sur les chemins de fer. Le Nord s'élève à 1,580; Lyon, 1,270; Orléans, 1,185; Midi, 940;

Est, 757.50; Ouest, 777.50. Les Lombards fléchissent à 185.

Autrichiens, 598.75.

Lisez le GUIDE FINANCIER, Bulletin des opérations de Bourse adressé GRATUITEMENT pendant un an à toutes les personnes qui en font la demande.

Il donne la physionomie du marché, le cours exact des valeurs non cotées. Il est le guide indispensable de tous les porteurs de titres.

Ecrire 49, rue Drouot, Paris.

NOUS recevons la lettre suivante que nous insérons volontiers dans l'espoir d'être utile à nos lecteurs :

Béziers, le 10 Avril 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Les vins NATURELS sont devenus si chers, par suite de la mauvaise récolte de 1879, que l'on est, plus que jamais, exposé à des sophistications très-dangereuses pour la santé.

Je me propose donc, Monsieur le Rédacteur, de vous envoyer une série d'articles donnant des moyens pratiques très-simples, tant pour analyser un vin et reconnaître s'il est naturel ou non, que pour le bien conditionner, le conserver en cave et corriger, au besoin, certains défauts.

En attendant, je me mets à la disposition de vos lecteurs, pour leur indiquer gratuitement des propriétaires auxquels ils pourront s'adresser en toute confiance, s'ils veulent recevoir sûrement du VIN PUR ET NATUREL pour leur consommation.

Agréer, Monsieur, mes civilités empressées.

L. HANTZ,

Correspondant à BÉZIERS (Hérault).

Les actions anciennes de la **Société Générale française de Crédit**, propriétaire du *MONITEUR DES VALEURS A LOTS*, se négocient à la Bourse de Paris au cours de 800 francs avec une tendance marquée à la hausse.

Les actions nouvelles qui vont être, comme les anciennes, cotées à la Bourse de Paris et de Lyon, ne tarderont pas à atteindre le même cours de 800 francs; elles se négocient déjà en Banque à 710 francs. C'est un placement exceptionnel à une époque où le cours des bonnes valeurs est si élevé.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PUYCLER, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TAxier; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODRT, propriétaire-gérant.

SAISON D'ÉTÉ

SEULE MAISON SPÉCIALE DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Fondée en 1846

A LA

BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 26, à Saumur

HABILLEMENTS
COMPLETS
pour
MARIAGES

VÊTEMENTS SUR MESURE

FAITS A PARIS

COSTUMES
De Première Communion
et
POUR ENFANTS

Prix Fixe.

Prix Fixe.

Comme les années précédentes, la BELLE JARDINIÈRE vient, au commencement de cette saison, vous annoncer que tous ses assortiments sont au grand complet.

Vous trouverez dans ses magasins un choix considérable de vêtements dans tous les genres et de tous les prix possibles; leur exécution parfaite, leur coupe irréprochable et du meilleur goût lui permet de rivaliser avec les premières maisons de Paris.

Les **ETOFFES** ne laissent, non plus, rien à désirer, comme qualité et comme haute nouveauté; elles peuvent soutenir la comparaison avec celles fournies par les tailleurs les plus renommés.

Les **COSTUMES D'ENFANTS** ont été cette année l'objet de tous les soins, aussi peut-elle en offrir un choix très-varié dans les modèles les plus nouveaux.

CONFECTION SUR MESURE de toutes espèces de vêtements dans le plus bref délai.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Près le Port-Feuillé, en Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser audit notaire. (165)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

GRANDE MAISON

Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise.

Située qual de Limoges, n° 31.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M. MÉHOUS, notaire. (103)

UN MÉNAGE, sans enfant, un emploi, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE.

Envois franco jusqu'à destination.

Prix très-réduits.

S'adresser à M^{me} veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, demande de suite un petit clerc.

ON DEMANDE de suite un garçon pour le service du CERCLE D'ARMES, au CAFÉ DE LA PAIX. On exige de bons renseignements.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUERIN-ROUFRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

M^{me} LORRAIN, marchande de modes à Saumur, demande de suite une apprentie. (173)

AVIS.

Le **CHOCOLAT GUERIN-ROUFRON** est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélangé supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumurois, accourez tous!

12, RUE SAINT-NICOLAS, 12,

Aujourd'hui Ouverture du Comptoir Général

D'HORLOGERIE

ET DU

RASOIR MÉCANIQUE

GRAND DÉBALLAGE

De Pendules, Montres, Réveils, des premières Maisons de Paris, Besançon et Genève, vendus à des prix extraordinaires de Bon Marché: Moitié du cours.

Montres remontoirs Nickel, à 14 75

Montres remontoirs Nickel, et cylindre, 8 rubis, argent, à 22 75

Montres remontoirs américains, grand prix de l'Exposition 1878, à 32 75

Pendules Cartels, modèle spécial, à 22 75

Réveils brevetés, double ressort, à 8 75

Plat-Horloge, modèle nouveau, recommandé, original et artistique, spécial pour les Salles à manger.

Merveilleuse découverte, immense succès de la dernière Exposition :

LE CADRAN LUMINEUX

Donnant l'heure le jour, la nuit, sans aucune préparation de feu. — Réveils et Pendules, avec cadran lumineux, à 12, 15 et 17 fr. 75.

Autre merveille, le plus grand succès du jour :

LE RASOIR MÉCANIQUE

Qui a obtenu 5 médailles d'or et d'argent, mis hors concours.

Tout le monde se rase lui-même, fut-il malade, infirme ou aveugle, sans risque de coupures, de feux, de douleurs ou démangeaisons.

Prix du rasoir : 4 fr. 75 au lieu de 10 fr.

Seulement quelques Jours de Vente.

TOILE-ABRI

LARGEUR UN MÈTRE

8 fr. 50 la pièce de 25 mètres

Pour protéger les arbres fruitiers contre les gelées d'automne et de printemps.

BACHES IMPERMÉABLES

EN NOIR ET EN VERT.

S'adresser, à Saumur, chez M. BIDAULT-ROUSSEAU, rue de la Fidélité.

PLUS DE DOS BONDS



BRETELLE AMÉRICAINE

BREVETÉE S. G. D. G.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la jupe.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégageant des épaules tout le poids de la jupe.
4. Elle ne peut pas glisser sur les boutons du pantalon qu'avec des bretelles ordinaires.
5. Chaque partie du pantalon peut être tenue par la poitrine.
6. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
7. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.

Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de la bretelle ordinaire et celui de faire ressortir la poitrine.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle ne dérange pas le devant de la chemise.
4. Elle ne peut pas glisser sur les boutons du pantalon qu'avec des bretelles ordinaires.
5. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégageant des épaules tout le poids de la jupe.
6. Elle ne peut pas glisser sur les boutons du pantalon qu'avec des bretelles ordinaires.
7. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
8. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.

Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr.

MAISON PRINCIPALE & DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE & LE CONTINENT :

PARIS, 134, Rue de Rivoli, 134, PARIS

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES A L'ORDRE DE M. KENDALL, 134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTE AU COMMERCE

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le